



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/406  
5 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Points 36 et 81 de l'ordre du jour  
provisoire\*

CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FIN  
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 1er septembre 1995, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un extrait d'une déclaration de S. E. M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie, qui contient un appel solennel à une réconciliation historique entre la Hongrie et la Roumanie (voir annexe). Cet appel a été lancé le 30 août 1995 à Bucarest, à l'occasion du Colloque national "La Roumanie à l'été 1940 sous l'impact de la politique de force. Cinquante-cinq ans après le diktat de Vienne".

Cette initiative a été inspirée par la réconciliation franco-allemande, menée à bien dans le contexte d'une coopération et d'une intégration européennes élargies, et qui s'est avérée viable et efficace. Il s'agit d'intégrer les négociations sur le traité bilatéral entre la Roumanie et la Hongrie à un vaste ensemble de mesures ayant pour but une réconciliation historique et l'établissement de relations de bon voisinage. En même temps, cette démarche favoriserait les mesures et les valeurs propices à l'élimination des handicaps psychologiques hérités du passé, qui risquent d'encourager des attitudes extrémistes et des soupçons et de rendre plus difficile l'adaptation aux normes et valeurs européennes. Les deux pays apporteront ainsi leur contribution spécifique à la stabilité et à une meilleure coopération en Europe centrale et orientale, à l'amélioration du climat politique sur le continent et au renforcement de la sécurité mondiale.

---

\* A/50/150.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale à sa cinquantième session, au titre des points 36 et 81 de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Gheorghe CHIRILA

ANNEXE

Extraits d'une déclaration faite par le Président de la Roumanie à l'occasion du Colloque national "La Roumanie à l'été 1940 sous l'impact de la politique de force. Cinquante-cinq ans après le diktat de Vienne", tenu le 30 août 1995 à Bucarest

Fidèle à l'option européenne qui est la sienne, affirmée ouvertement par toutes les forces politiques du pays, la Roumanie entend s'inspirer dans ses relations avec tous ses voisins du modèle européen – clair, transparent, stable et sans équivoque. Un brillant exemple du succès de l'esprit européen est la réconciliation historique franco-allemande, après des siècles d'affrontements et de tensions qui semblaient insurmontables. Commémorant aujourd'hui l'injustice historique commise il y a 55 ans, ayons garde de nous laisser dominer par le souvenir des sinistres personnages qu'étaient Hitler, Mussolini et Staline, responsables à eux trois de quelques-uns des actes les plus atroces de violation territoriale dans l'histoire européenne moderne, et souvenons-nous plutôt des grands hommes d'État que furent Charles de Gaulle et Konrad Adenauer, auteurs de la réconciliation historique franco-allemande!

Nous souhaitons, nous aussi, reléguer dans le passé les tragédies d'hier et tourner notre regard vers l'avenir. Nous souhaitons, nous aussi, fonder nos relations avec la Hongrie sur le modèle franco-allemand, intrinsèquement européen, et nous sommes prêts à faire en ce sens toutes les ouvertures diplomatiques nécessaires. Nous agissons ainsi parce que les intérêts et l'avenir des deux nations sont inconcevables hors de l'espace euro-atlantique, hors de l'acceptation commune d'un code de valeurs, de normes et de règles qui doivent être claires, précises et non discriminatoires.

Le contexte national et international d'aujourd'hui offre à la Roumanie et à la Hongrie une occasion exceptionnelle de réconciliation historique, qui contribueront à l'enrichissement et à l'épanouissement de leurs relations, outre qu'elle faciliterait l'intégration simultanée des deux pays dans les structures européennes et euro-atlantiques de coopération et de sécurité.

C'est dans cet esprit que j'invite tous les responsables politiques avisés de Hongrie – le Président de la République, le Premier Ministre, le Parlement, les dirigeants de toutes les forces politiques du pays – à regarder vers l'avenir avec nous. Je crois exprimer l'opinion de toutes les forces politiques de Roumanie en lançant un appel pour que les relations entre la Roumanie et la Hongrie soient fondées sur les principes de la primauté du droit et de la coopération, institués au cours des 50 dernières années entre les États démocratiques européens.

Je souhaite en particulier que l'on ne prétende plus, comme l'ont fait, sous une forme ou sous une autre, de nombreux hommes politiques hongrois, de "guider" les minorités hongroises des pays voisins, de se présenter comme leurs "défenseurs" ou leurs "représentants". Nous évoquons aujourd'hui le souvenir de la situation dramatique créée précisément par une telle politique adoptée par la Hongrie de Horthy entre les deux guerres, situation qui a laissé de profondes blessures dans la mémoire de la population en Transylvanie et dans d'autres parties du pays. Les dirigeants de la Hongrie démocratique d'aujourd'hui

devraient comprendre et être convaincus qu'en protégeant son intégrité territoriale et l'unité de l'État, la Roumanie est avant tout soucieuse de protéger et garantir les droits légitimes des membres de la minorité magyare et de préserver leur identité ethnique, tout comme elle est soucieuse de protéger les libertés et droits fondamentaux de tous ses citoyens. À cet égard, la Roumanie est résolue à respecter scrupuleusement les normes européennes pertinentes, ainsi que les obligations internationales qu'elle a contractées de son plein gré.

J'invite tous les hommes politique hongrois à accepter, avec toutes ses conséquences, cette réalité historique et juridique, confirmée dans les documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) : la minorité magyare de Roumanie fait partie intégrante de la société roumaine. Son statut découle des libertés et droits fondamentaux inscrits dans la Constitution roumaine et dans un large cadre législatif, ainsi que des normes européennes en la matière, et ne saurait donc faire l'objet de négociations avec la Hongrie ou tout autre État.

Si chacun d'entre nous, en Roumanie et en Hongrie, comprend et accepte ces principes fondamentaux des relations entre États, je ne vois aucun obstacle au développement et à l'approfondissement sur tous les plans des relations déjà substantielles entre nos deux pays, y compris les contacts naturels de nos compatriotes magyars avec ceux qui, en Hongrie et ailleurs, parlent la même langue et partagent les mêmes valeurs culturelles.

Pour ces raisons, et compte tenu de l'immense responsabilité des dirigeants roumains et hongrois en ce qui concerne l'avenir de leurs peuples et les relations entre eux, j'invite solennellement le Gouvernement démocratique de Budapest à se mettre en devoir dès que possible de rédiger et signer avec nous un document politique susceptible de consacrer la réconciliation historique entre la Roumanie et la Hongrie, dans l'esprit de l'Europe d'aujourd'hui. Ce document devrait être fondé sur les idées et principes généraux ci-après :

a) La réconciliation entre la Roumanie et la Hongrie, mettant fin à des tensions séculaires, est un événement véritablement historique qui stimulera nettement les relations entre les deux pays puisqu'elle sert les intérêts des deux peuples engagés sur la voie de la démocratie et de la réforme en même temps qu'elle fournit une nouvelle base solide au développement de relations bilatérales dans tous les domaines d'intérêt commun;

b) La Roumanie et la Hongrie s'accorderont un soutien mutuel dans leurs efforts d'intégration aux structures européennes et euro-atlantiques, auxquelles elles appartiennent naturellement; la réconciliation historique entre les deux pays contribue substantiellement à la sécurité et à la stabilité de la région et de l'Europe tout entière;

c) Les relations entre la Roumanie et la Hongrie se développeront sur la base des principes et normes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et les autres documents de l'OSCE : les deux pays respectent mutuellement leur intégrité territoriale et déclarent qu'ils n'ont pas et n'auront pas de revendications territoriales l'un contre l'autre;

d) La réconciliation historique entre la Roumanie et la Hongrie sera profitable à tous les citoyens des deux pays, y compris les membres de la minorité magyare en Roumanie et de la minorité roumaine en Hongrie, puisque les deux pays se conformeront aux valeurs et normes démocratiques européennes concernant le respect des droits de l'homme. Cette réconciliation historique est reconnue par les forces politiques des deux pays, la minorité magyare de Roumanie et la minorité roumaine de Hongrie deviendront un important facteur de développement des relations bilatérales et un point de départ pour les relations de bon voisinage et de partenariat entre les deux pays.

La déclaration sur la réconciliation historique entre la Roumanie et la Hongrie pourrait s'accompagner d'une part d'un document juridique bilatéral consacré aux problèmes relatifs aux minorités ethniques qui énoncerait les mécanismes et instruments, ainsi qu'un code de conduite que les deux pays conviendraient d'adopter pour atteindre ces objectifs, d'autre part de programmes d'action concrets dans les domaines politique, économique, stratégique et culturel et dans d'autres domaines d'intérêt commun.

Formulant l'espoir que cette initiative rencontrera l'agrément de la partie hongroise, la Roumanie se déclare prête à entamer sans délai des négociations, en vue de parvenir à un accord et de signer les documents politiques et juridiques pertinents.

Dans cette perspective, nous estimons qu'il faudrait placer la reprise des négociations sur le traité entre la Roumanie et la Hongrie sous le signe de cette réconciliation historique entre les deux pays, ce qui permettrait de poser ensemble les fondements de rapports de partenariat et de coopération entre les deux États.

Nous voyons dans la réconciliation, plus qu'une simple déclaration, un processus délibéré poursuivi systématiquement jour après jour.

Ce processus doit reposer sur une volonté politique de rapprochement et de coopération dans l'intérêt des deux pays et des deux peuples, de la stabilité et de la sécurité tant dans la région géographique et historique de l'Europe centrale que sur l'ensemble du continent. Je déclare ici solennellement que nous, les Roumains, sommes animés de cette volonté politique.

Il est hors de doute qu'il sera, sinon impossible, du moins difficile, de mener à bien ce processus sans le soutien des forces politiques de Roumanie et de Hongrie qui agissent et qui réfléchissent en ayant les yeux tournés vers l'avenir et non vers le passé, soutien qui sera d'autant plus fort que des voies de communication véritables seront établies entre les sociétés civiles de la Roumanie et de la Hongrie.

Tant qu'elles seront les catalyseurs de cet effort constructif, la minorité magyare de Roumanie et la minorité roumaine de Hongrie obéiront réellement à leur vocation, qui est de jeter des ponts entre nos peuples voisins.

Notre réconciliation historique est l'instrument le plus sûr de l'intégration de la Roumanie et de la Hongrie aux nouvelles institutions vitales de l'Europe. En choisissant cette voie, nous contribuerons aussi directement à

résoudre certains des dilemmes auxquels se heurtent des institutions telles que l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, s'agissant de déterminer les modalités de leur extension dans notre région. C'est pourquoi nous sommes convaincus que, tout comme la réconciliation franco-allemande, cet effort nécessaire pour formuler en termes nouveaux notre destinée commune recevra le soutien des États européens et des structures politiques, économiques et stratégiques de la sphère euro-atlantique. Nous espérons en particulier que la France et l'Allemagne, auteurs du modèle que nous entendons suivre dans nos relations avec la Hongrie, nous apporteront un appui substantiel, de manière à valider, à un autre stade, la construction de l'Europe et, dans un contexte géopolitique différent, les valeurs universelles et éternelles que représente le choix qu'elles ont fait en mettant fin au sommeil de la raison et en empêchant la résurrection de monstres anciens.

En ce moment de l'histoire, alors que le respect des droits de l'homme est depuis plus de 20 ans déjà un principe prioritaire et fondamental de la vie internationale ayant entraîné des changements de régime dans bien des pays, la Roumanie se trouve tout naturellement alignée sur les normes européennes et mondiales, respectant à la fois sa propre constitution et les engagements qu'elle a pris dans le cadre d'accords, de conventions et de protocoles en ce qui concerne les libertés et droits fondamentaux, y compris ceux des membres de minorités ethniques.

Nous sommes résolus à continuer de nous conformer à ces engagements, car ce n'est que sur ces fondements solides que nous concevons le renforcement de la démocratie, dans un État régi par le droit.

-----